Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

« On n'entre pas » ! Israël interdit l'entrée en Palestine aux étrangers.

Par Right to enter
Mondialisation.ca, 20 décembre 2006
Right to enter.ps, ISM 20 décembre 2006

Région : Moyen-Orient et Afrique du Nord
Thème: Droits humains et État policier
Analyses: LA PALESTINE

En dépit des assurances données à la présidence de l'Union Européenne par les autorités israéliennes, les étrangers continuent à se voir empêchés de franchir les points d'accès contrôlés par les Israéliens quand leur destination est le territoire palestinien occupé.

« Les refus d'entrer arbitraires et les expulsions n'ont pas été stoppés. Aucune règlementation ou mécanisme transparent n'a été, pour l'instant, mis en place.

Tampon « Refus d'entrer » utilisé de plus en plus souvent par les autorités israéliennes à l'égard des non-juifs

Les familles palestiniennes, les fournisseurs des services vitaux et les entreprises restent vulnérables face aux refus arbitraires d'entrer et du droit de résidence.

'Cela est particulièrement difficile à accepter à l'époque des principales fêtes traditionnelles chrétiennes et musulmanes quand les familles veulent plus que jamais être ensemble. » dit Anita Abdullah, en s'exprimant pour la Campagne pour le Droit d'Entrée dans les Territoires palestiniens occupés.

L'un de ces exemples est Linda Ali Mahmood, une Américano-palestinienne de Cleveland – Ohio à qui a été refusé le droit d'entrer à l'aéroport Ben Gurion jeudi 14 décembre.

Linda, qui est sourde et muette comme son frère Shukri, était venue dans l'espoir de passer du temps avec sa tante frappée d'un cancer mais elle a été interdite d'entrée parce que, soi-disant, le visa de Shukri était périmé.

Shukri avait demandé un renouvellement de son visa en octobre.

Cependant, le ministère israélien de l'Intérieur en liaison avec l'Administration civile israélienne a soudainement cessé de traiter les demandes de renouvellements pour les étrangers mariés avec des détenteurs de papiers d'identité palestiniens et refuse d'accepter la demande de Shukri.

Le 13 décembre, la présidence de l'Union européenne a rencontré le général israélien Yosef Mishlav, Coordinateur des Actions du Gouvernement dans les Territoires (COGAT), pour discuter de la politique d'Israël sur l'émission de visas de touristes aux ressortissants étrangers résidant avec leur famille ou travaillant dans les Territoires palestiniens occupés.

Plusieurs Etats membres de l'Union Européenne ont depuis lors informé leurs ressortissants

que la responsabilité de l'octroi de visas de touristes israéliens aux détenteurs de passeports étrangers se rendant dans les Territoires palestiniens occupés avait été transférée du ministère de l'Intérieur au COGAT, qui fait partie du commandement des Forces de « Défense » Israélienne dans les Territoires palestiniens occupés.

La présidence de l'Union européenne a également rapporté avoir reçu les assurances suivantes de la part du Général Mishlav :

• les modifications de politique et les systèmes présentés par le ministère israélien de l'Intérieur il y a trois mois ont été annulés.

• de nouvelles règles ont été adoptées permettant aux ressortissants étrangers cherchant à entrer dans les Territoires palestiniens occupés de faire une demande d'un visa de touriste d'une durée de 3 mois et d'autoriser les demandes de renouvellement.

• Les conjoints européens de Palestiniens devront solliciter un visa de 3 mois pendant que le COGAT étudiera des solutions alternatives à plus long terme

• une liaison du COGAT est maintenant en place au passage du pont d'Allenby et une liaison sera en place à l'aéroport Ben Gurion « dans quelques semaines », pour empêcher les problèmes aux points de passage

Les Etats membres de l'Union européenne ont promis à leurs ressortissants de surveiller de près la mise en place des nouvelles procédures et ils ont déclaré qu'ils « continueront à s'assurer que la question de l'entrée dans les Territoires palestiniens occupés pour les ressortissants étrangers continuera d'être soulevée aux plus hauts niveaux. »

La campagne apprécierait tous les efforts des gouvernements étrangers afin de résoudre cette question urgente.

Cependant, des dizaines de milliers de familles palestiniennes resteront séparées ou en danger de l'être, et les institutions des services sociaux et sanitaires palestiniennes, les agences humanitaires et les entreprises demeureront incapables d'empêcher la perte critique de personnel jusqu'à ce que les demandes d'entrée et de résidence dans les Territoires Palestiniens Occupées soient décidées selon une politique claire, transparente et légale au niveau international.

19 décembre 2006.

Contacts : Basil Ayish Coordinateur du Media Committee Tel : +970-(0)59-817-3953 Mail : info@righttoenter.ps Site : www.righttoenter.ps

traduction : MG pour ISM

Titre : CL, Afps

La source originale de cet article est Right to enter.ps, ISM
Copyright © Right to enter, Right to enter.ps, ISM, 2006

Articles Par : Right to enter

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca